

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/10/2018

Dossier complet le :
12/10/2018

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-1533

1. Intitulé du projet

Maîtrise d'oeuvre pour la restauration morphologique des Usse
Plaine de Bonlieu - Commune de Contamine-Sarzin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse - SMECRU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Le Président - Christian BUNZ

RCS / SIRET

2 0 0 0 1 2 1 0 2 0 0 0 2 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Aménagement/restauration des Usse sur un linéaire de 1.2 km (reméandrage, remobilisation alluvionnaire, aménagement de zones humides, protection de berges) soumis à autorisation IOTA
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier sur environ 1,85 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente étude concerne le sous-volet "Réhabiliter et préserver la qualité physique et écologique des milieux aquatiques et de la trame bleue" du contrat de rivières des Usse, porté par le SMECRU.

Une première demande d'examen au cas par cas a été envoyée et a donné lieu à la décision n°2018-ARA-DP-01031 concluant que le projet ne nécessitait pas d'évaluation environnementale. Cette nouvelle demande résulte d'une évolution du projet en phase AVP et du périmètre d'étude (accompagnée de compléments d'inventaires faune/flore).

Les travaux finalement retenus au terme de la phase AVP sont les suivants :

- modification du tracé du lit d'étiage et reméandrage,
- mise en place de 4 bras diachrones qui se mettront en eau en période de crue annuelle/biannuelle,
- remobilisation de matériaux extraits de la mise en place des bras,
- diversification des habitats aquatiques intra-lit,
- aménagement de zones humides au droit de la carrière.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet fait suite à l'étude morphologique sur les Usses de 2011, soulignant les déséquilibres du cours d'eau au niveau de la plaine de Bonlieu.

Sur ce secteur, elle fixe les objectifs suivants :

- Maintien du profil en long ;
- Favoriser la recharge sédimentaire ;
- Diversifier les habitats aquatiques.

L'objectif général est de restaurer la dynamique des Usses en favorisant la mobilité latérale du cours d'eau et en recréant une sinuosité pour restaurer une activité d'érosion et de dépôt. Historiquement, la plaine de Bonlieu était une zone de divagation du cours d'eau, d'où la solution de reméandrer le site.

Des bras secondaires ont également été relevés lors des modélisations hydrauliques. Dans l'objectif de restaurer un tracé sinueux, ces bras seront réouverts, pour leur mise en eau lors des hautes eaux.

Le diagnostic morphologique fait également état d'une homogénéité des faciès d'écoulement. Le projet propose également une diversification des écoulements à l'intérieur du lit mineur, pour ainsi varier les milieux aquatiques associés.

La problématique liée à la Renouée du Japon sera également abordée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Reméandrage : création de 1 méandre.
- Création de 4 bras diachrones qui se mettront en eaux selon une crue d'occurrence de 1 à 2 ans (soit 50-55 m3/s):
 - # 1 au niveau de la confluence avec les Petites Usses ;
 - # 3 sur la partie médiane.
- Sur le secteur de l'actuelle carrière, des zones humides seront réalisées sous formes de fonds de mares qui seront mises en eau par un chenal d'alimentation relié aux Usses. Le site restera ainsi attractif pour la faune locale (batraciens, odonates, flore, chiroptères).
- Des protections de berges (40ml de linéaire) seront également mises en place au droit du 2e bras diachrone pour limiter la surverse au sein de ce dernier, hors période de crue.
- Les aménagements intra-lit, situés en partie aval du site d'étude, consisteront en la mise en place d'épis, de radiers et de plats, pour diversifier les habitats aquatiques sur ce secteur.

Les travaux seront réalisés en période d'étiage, à sec (dérivation des eaux, batardeaux), et en dehors des périodes de reproduction et de nidification des espèces d'intérêt présentes sur le site. Une vérification quant à la présence de castor sera effectuée avant démarrage des travaux.

Le projet induit également un défrichement de 18 500m² de boisement.

Les travaux vont générer 9000m³ de déblais, dont la totalité sera réutilisée pour les travaux de remblaiement. 1000m³ de matériaux alluvionnaires seront également réinjectés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La restauration morphologique des Usses sur le secteur de Bonlieu, selon le tracé sinueux prévu dans cette étude, permettra de rétablir la recharge sédimentaire sur ce secteur.

Les bras diachrones et les zones d'aménagements intra-lit vont diversifier les habitats aquatiques et terrestres, ce qui sera un bénéfice pour la faune et la flore locale.

La problématique relative à la Renouée du Japon sera également prise en compte sur le secteur d'étude (sujet en cours de discussion).

L'aménagement de zones humides sur le secteur de la carrière pérennisera les milieux actuels, déjà à caractère humide sur ce secteur, qui peuvent être mis en péril à cause de l'exploitation de décharge. Il évitera également les impacts sur le ruisseau des Chênets, où des populations d'écrevisses à pattes blanches ont été recensées, et qui risquaient d'être impactées avec le précédent projet.

L'élargissement de l'espace de mobilité des Usses sur ce secteur permettra également de sécuriser les enjeux situés à l'aval.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération est soumise à Autorisation environnementale au titre des IOTA :

- Dossier d'autorisation environnementale au titre des IOTA
 - # Autorisation "Loi sur l'Eau"
 - # Autorisation de Défrichement
- Dossier de Déclaration d'Intérêt Général
- Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Durée du projet	- 3 à 4 mois, hors période de végétalisation
- Coût (TTC), avec le projet de création zones humides	- 332 000 € TTC
- Surface boisée à défricher	- environ 18 500 mètres carrés
- Linéaire concerné par les aménagements	- environ 1.2 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Contamine-Sarzin,
Marlioz et Sallenôves

Plaine de Bonlieu - pont menant au
Lieu-dit Sarzin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 59 ' 33 " E Lat. 46 ° 0 ' 49 " N

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 58 ' 39 " E Lat. 46 ° 0 ' 42 " N

Communes traversées :

Contamine-Sarzin (74)
Marlioz (74)
Sallenôves (74)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet (300m ²) se situe au sein d'une ZNIEFF de type I : "Friche à molinie et pins des Poissard" - n°820031709.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Contamine-Sarzin, Marlioz et Sallenôves (74)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche se situe à plus de 500m. Il s'agit de l'APPB083 - "Zones humides de la Clef des Faux et de Vers Nantafond et Ravins".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la zone humide départementale 74ASTERS2629 "Usses alluviales amont Sarzin" et à proximité (moins de 50 mètres) de la zone humide départementale 74ASTERS2628 "Usses alluviales aval Sarzin".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin versant des Ussets est classé en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapproché le plus proche se situe à plus de 450m du site d'étude. Il s'agit du captage "Bonlieu-Marlioz" sur la commune de Sallenôves.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des ZSC (FR8201711) et ZPS (FR8212022) "Massif du Mont Vuache", situées à environ 200m du secteur, en aval du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux seront soit réinjectés au sein des Usse, soit utilisés pour les travaux de remblais. Aucune évacuation ne sera nécessaire. Dans le cas où des matériaux excédentaires étaient générés, ces derniers seraient stockés au niveau de la zone autorisée de dépôt de matériaux, en rive gauche à l'aval de la confluence avec les Petites Usse.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même nécessite l'apport de matériaux pour remblayer certains sites et créer des banquettes. Ces matériaux seront issus des extractions pour la création des méandres et/ou pour les opérations de curage. La problématique de contamination des matériaux par la Renouée donnera également lieu à une réflexion quant à la réutilisation des matériaux (réflexion encore en cours actuellement).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement pour la création du méandre, la réouverture des bras morts et la création des zones humides (surface de défrichement estimée à 1.85 ha) Modification de la totalité du lit mineur actuelle sur près de 2 ha, pouvant impacter les frayères potentiellement présentes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de restauration écologique des Usse, sur la plaine de Bonlieu, est trop éloigné pour avoir des impacts significatifs sur les deux sites Natura 2000, qui se situent à plus de 200m en aval.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone humide départementale, impactée lors de la phase travaux. L'objectif de l'étude est de rétablir la recharge sédimentaire du site, ainsi que d'augmenter l'espace de liberté du cours d'eau. Sur le long terme, le projet ne fera qu'améliorer le fonctionnement et l'intérêt de cette zone humide. Le projet prévoit également la création de zones humides. Le projet se situe aussi au sein de la ZNIEFF de type I "Friche à molinie et pins des Poissards" (9.27ha), où seuls 0,3% seront impactés (300m ²).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'environ 18 500 m ² de boisements (dont 3000m ² pour la création des zones humides).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au niveau de zones à aléa fort pour les manifestations torrentielles et les glissements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic de camions pourra être opéré, pour l'approvisionnement du chantier. Ce trafic restera minime du fait de la durée des travaux relativement peu importante (quelques mois) et des accès proches.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits liés à la réalisation des travaux (trafic routier des engins de chantier, défrichage). Le trafic sera peu important ; le bruit généré restera donc faible.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations engendrées par les engins de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans l'air liés au fonctionnement des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe, en grande majorité, au sein du lit mineur des Usse. Les eaux seront donc détournées pour permettre la réalisation des travaux à sec. Des dispositifs filtrants seront mis en place pour limiter des concentrations en MES trop importantes.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone autorisée de dépôt de matériaux en rive gauche, sera également touchée pour la création d'un méandre. Une partie de l'activité défrichement aura également lieu au sein d'espaces boisés classés, nécessitant la mise en compatibilité des PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme précisé lors de la première demande d'examen au cas par cas relative à ce projet (décision n° 2018-ARA-DP-01031), les mesures "ERC" ont déjà été abordées au sein du rapport du Diagnostic écologique réalisé sur la période 2016-2018. Ce rapport, disponible en annexes, a notamment intégré les remarques de la DREAL, émises en février 2018.

Dès la conception du projet, des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place pour limiter les éventuels impacts incombés au projet, plus particulièrement lors de la phase travaux. On notera en particulier l'évolution de projet visant à éviter tout impact sur l'écrevisse à pattes blanches.

Ces mesures seront complétées dans le cadre de l'étude d'incidence environnementale du dossier d'autorisation. En particulier, sera proposé un tableau récapitulatif mettant en évidence les surfaces d'habitats d'espèces et espèces impactées, les impacts bruts, les mesures d'évitement et de réduction prévues et enfin, les impacts résiduels après mise en oeuvre de ces mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les évolutions apportées au projet restent limitées dans le sens où 4 bras diachrones seront toujours créés, le lit sera reméandré (1 méandre au lieu de 2 initialement) et les habitats aquatiques diversifiés. Ils permettront toujours de répondre aux objectifs initiaux (remise en état fonctionnel de la Plaine de Bonlieu, maintien du profil en long, favoriser la recharge sédimentaire et diversifier les habitats aquatiques). Les parcelles agricoles ne seront plus impactées par le projet (suppression d'un des méandres) et des zones humides seront également créées au droit de la carrière actuelle, favorisant les enjeux écologiques définis sur le site. Le projet suivra les mesures ERC définies au sein du dossier d'Autorisation.

Ainsi, conformément à la décision initiale de l'Autorité Environnementale (décision n° 2018-ARA-DP-01031), le projet ne devrait pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : "Diagnostic écologique pour la Maîtrise d'oeuvre pour la restauration morphologique du lit des Ussets - version 5.3", HYDRETTUDES (2018) Ce rapport permet d'illustrer les mesures ERC, abordées au point 6.4 du présent formulaire. Les remarques de l'Autorité environnementale seront analysées et traitées dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale en cours d'élaboration.
Annexe 8 : Présentation du copil du 11/09/2018 - HYDRETTUDES, 2018 La présentation du COPIL de septembre 2018 a amené à la validation du choix des aménagements en phase AVP. Ces derniers sont présentés au sein de cette annexe.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



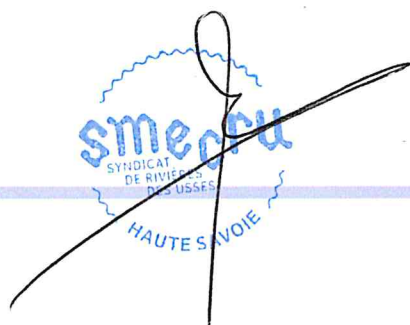
Fait à

BASSY

le,

02/10/2018

Signature



The signature is a stylized, handwritten mark in black ink. It is placed over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'smecru' in a stylized font, with 'SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSETS' written in smaller letters below it, and 'HAUTE SAOÏE' at the bottom of the circle.

